

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mille vingt-quatre, le mardi 12 mars, à 18h30, le **Conseil municipal de la commune de GUILLESTRE**, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la Mairie, sous la présidence de **Madame Christine PORTEVIN, Maire.**

Date de la convocation du Conseil municipal : 5 mars 2024

Nombre de conseillers : en exercice **19** - présents **15** - votants **19**

Présents : ARMANDIE Jean-Pierre - BELLEVILLE Patricia - BERARD Maxime - CERBINO-BARBEROUX Sylvie - CHARPIOT François - COURT Sylvie - DEJY Guillaume - DU PONTAVICE Quentin - FEUILLASSIER Stéphanie - FEUTRIER Lucie - GRANDGAUD Sélim-Thomas - HAUBER-IMBERT Isabelle - LANOE Loïc - PICHET Catherine - PORTEVIN Christine

Absents : néant

Pouvoirs de : Mme CHIAPPONI Marina à M. ARMANDIE Jean -Pierre
M. FIORONI Stéphane à M. LANOE Loïc
M. GARCIN Aurélien à Mme Lucie FEUTRIER
M. MOULIN Dominique à Mme PORTEVIN Christine

Secrétaire de séance : M. BERARD Maxime

OBJET : Ecole maternelle : Subvention au voyage scolaire 2024

N°20240312-19

Rapporteur : M. Loïc LANOE

Annexe : néant

Synthèse et exposé des motifs

L'école maternelle de Guillestre envisage un voyage scolaire du jeudi 27 juin au vendredi 28 juin 2024 au refuge des Drayères (vallée de la Clarée) pour les classes de moyenne et grande section.

Les objectifs pédagogiques de ce voyage scolaire sont :

- Appréhender la vie en collectivité en vivant une nuit en refuge ;
- Découvrir la faune et la flore et s'inscrire dans un projet d'éducation à l'environnement et à la montagne ;
- Pratiquer une activité physique en pleine nature.

Les champs disciplinaires couverts dans le cadre de ce projet sont : l'EPS, la découverte du monde, l'apprentissage du « vivre ensemble ».

Ce projet marquera l'aboutissement d'un projet scolaire mené à l'année, consistant en des sorties hebdomadaires des classes dans la dynamique du projet « l'école de la forêt » et du projet « l'école en pleine nature » (projet avec le Parc Naturel Régional du Queyras).

Au regard du projet et de son budget prévisionnel, il est proposé que la mairie de Guillestre soutienne financièrement ce voyage scolaire avec

- La rémunération supplémentaire de 2 ATSEM pour les 2 jours du voyage évalué à près de 330 euros ;
- L'octroi d'une subvention exceptionnelle de 1 000 €, versée à la coopérative scolaire.

En parallèle, le Département accorde aux écoles du territoire une aide de 20€ /élève dans le cadre des voyages scolaires avec nuitée en refuge.

Afin de garantir l'équilibre budgétaire du projet, une participation des familles à hauteur de 20€ / enfant est attendue. Cette participation pourra être ajustée, à quelques euros près, pour garantir cet équilibre budgétaire, tout en prenant en compte les ajustements liés à la réalisation effective du voyage scolaire.

Monsieur le conseiller municipal ayant exposé les motifs conduisant à l'examen de la présente

CONSIDERANT la volonté de la commune de Guillestre de soutenir ce projet favorisant le développement de l'autonomie de l'enfant, l'apprentissage de la vie en collectivité et la découverte de la nature ;

VU l'avis du bureau municipal du 4 mars 2024 ;

LE CONSEIL MUNICIPAL, APRES EN AVOIR DELIBERE A L'UNANIMITE,

- **APPROUVE** le soutien financier exceptionnel de la commune pour ce projet pédagogique à hauteur d'une aide complémentaire au budget annuel des écoles de 1 000 € et la rémunération des ATSEM pour les heures supplémentaires à effectuer ;
- **APPROUVE** le plan de financement ci-dessous ;

DEPENSES prévisionnelles		RECETTES	
VOYAGE SCOLAIRE ECOLE MATERNELLE Comprenant la demi-pension, le pique-nique et le transport A/R de 54 personnes (enfants et adultes accompagnants)	3 576 €	Département des Hautes-Alpes – 25%	880 €
		Participation des familles- 25%	880 €
		Subvention exceptionnelle de la commune – 28%	1 000 €
		APEG / Coopérative scolaires – 22%	816 €
TOTAL	3 576 €	TOTAL	3 576 €

- **SOLLICITE** les subventions conformément au plan de financement, à savoir le Département des Hautes Alpes à hauteur de 25% soit 880 € ;
- **CHARGE** Madame le Maire de signer toutes les conventions et documents afférents au projet et à la demande de subvention ;
- **INSCRIT** les dépenses et les recettes au budget prévisionnel 2024.

Ainsi fait et délibéré les jours, mois et an susdits.

A GUILLESTRE, le 13 mars 2024,
Le Maire, Christine PORTEVIN



Transmis à la préfecture le : 19 mars 2024

Publié le : 19 mars 2024